

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU FORFAIT INFOSAT ILLIMITE  
A INTERNET HAUT DEBIT PAR WIFI  
APPLICABLES A PARTIR DU 01/03/2010**

Version du 01/03/2010

Entre

le Client, ci-après nommé l'"**Usager**", attestant être une personne majeure et disposant de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent contrat

Et

INFOSAT ICPS, Société Anonyme au capital de 84 696 euros, dont le siège social est installé au 132, rue Kennedy -76140 ROUEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro SIRET B402 156 616, de numéro de TVA FR59 402 156 616 00029, joignable sur son site Internet: <http://www.infosat.tm.fr> et par téléphone au 0811 032 012 (numéro non-surtaxé), ci-après dénommée "Infosat".

**Article I -Préambule**

Le Contrat de quelque forme qu'il soit, disponible par quelque canal que ce soit, inclut les présentes Conditions Générales de Vente, la Brochure Tarifaire et le Bon de Commande, daté et signé par l'Usager. L'ensemble des Conditions Générales de Vente, Brochure Tarifaire et Bon de Commande, daté et signé par l'Usager sera ci-après nommé le "Contrat". La conclusion de ce Contrat, finalisée par la signature du Bon de Commande par l'Usager,

entraîne l'acceptation de l'ensemble des Conditions Générales de Vente et de la Brochure Tarifaire par l'Usager.

Infosat est un opérateur de services de télécommunications, autrement appelé Fournisseur d'Accès à Internet, détenteur d'une autorisation du Code des postes et des Communications Électroniques (L33.1 et L34.1), permettant le déploiement d'un réseau et la diffusion d'un service de télécommunications. Infosat est titulaire de liaisons louées chez différents opérateurs.

**Article II -Objet**

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part Infosat fournit à l'Usager un accès au réseau Internet. Toute souscription à une formule d'abonnement est subordonnée au respect des présentes Conditions Générales de Vente et des éventuelles Conditions Particulières applicables.

**Article III -Définitions**

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre

en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat ou, dans tout autre document émanant d'Infosat relatif à l'objet du Contrat.

-Bon de Commande : Formulaire d'abonnement, document du Contrat fournit par Infosat et rempli par l'Usager lors de la souscription, notifiant les coordonnées postales et bancaires complètes de l'Usager.

-Brochure Tarifaire : Formulaire récapitulatif de l'ensemble des tarifs d'Infosat auxquels l'Usager peut être confronté.

-Contrat : Ensemble, de quelque forme qu'il soit, disponible par quelque canal que ce soit et sur le site Internet d'Infosat, des Conditions Générales de Vente, Brochure Tarifaire et Bon de Commande, daté et signé par l'Usager.

-Débit : Quantité maximum de données pouvant transiter sur la liaison établie entre l'ordinateur de l'Usager et Internet. Le débit annoncé ne peut être atteint que si les caractéristiques techniques de la liaison hertzienne le permettent.

-Identifiant(s) : Ensemble composé du nom d'utilisateur et du mot de passe confidentiels nécessaires à l'authentification de l'Usager sur les serveurs d'Infosat.

-Internet : Réseau mondial d'échange de données

constitué de serveurs reliés entre eux par le biais de réseaux de télécommunications, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique nécessaire.

-Kit de Connexion : Ensemble des équipements envoyés à l'Usager permettant de capter le signal émis dans la commune par les équipements d'Infosat. Il est composé d'une antenne (boîtier métallique parallélépipédique), d'un module Power Over Ethernet, d'un transformateur 250V-12V, et de deux câbles ethernet RJ45 droit et croisé.

-Point Haut : Endroit depuis lequel le signal WIFI est émis dans une commune.

-POE (Power Over Ethernet) : Système d'alimentation par lequel un seul et même câble est utilisé pour gérer l'alimentation et le transit des données.

-PPPOE (Point to Point Protocol Over Ethernet) : Protocole d'authentification par nom d'utilisateur et mot de passe auprès des serveurs Infosat.

-Publipostage : Envoi en nombre de courriels (n'étant pas considéré comme du spamming), en vue, le plus souvent, d'informer ou de promouvoir un produit ou un service autrement appelé publipostage électronique ou courieling.

-Service : Ensemble des services prévus dans le forfait Infosat illimité à Internet haut-débit par WIFI.

-Session: Période qui débute par la connexion de l'Usager et qui se termine par sa déconnexion. Elle

caractérise à travers sa définition la durée pendant laquelle l'Usager accède à Internet par l'intermédiaire du Forfait WIFI Infosat.

-Site Infosat : serveur Internet de la société Infosat accueillant l'Usager lors de sa connexion à Internet sous l'adresse [www.infosat.tm.fr](http://www.infosat.tm.fr).

-Webmail : Service permettant à l'Usager de consulter ses messages via une interface sur une page Internet.

-WIFI : protocole de réseau sans fil de portée limitée, exploité sous la norme 802.11b chez Infosat, utilisant les fréquences dans la gamme de 2,4 GHz pour échanger des données.

#### **Article IV -Le(s) service(s)**

Le Forfait Infosat illimité à Internet Haut Débit par WIFI, ci-après dénommé "Forfait WIFI Infosat", permet à l'Usager d'accéder à Internet via une technologie WIFI 802.11b.

Toute redevance, abonnement, taxe ou autre moyen de rémunération réclamé par un fournisseur d'un service, souscrit sur Internet, via les services d'Infosat, reste à la charge exclusive de l'Usager et n'est pas de la responsabilité d'Infosat.

#### **IV.1 -Souscription**

##### **IV.1.1 -Modalités**

L'Usager déclare par la présente être âgé de plus de dix-huit ans.

L'Usager s'engage à communiquer, sur le Bon de Commande et sur le Relevé d'Identité Bancaire, des

coordonnées exactes sous peine de voir son inscription annulée. La procédure d'abonnement au Forfait WIFI Infosat n'est enclenchée qu'à partir du moment où toutes les pièces nécessaires à la procédure ont été envoyées. L'Usager doit impérativement joindre dans sa demande de souscription le Bon de Commande édité par Infosat daté et signé et un Relevé d'Identité Bancaire à son nom.

A réception du Bon de Commande au siège social d'Infosat, un email de confirmation est envoyé, dans la journée, à l'Usager s'il a, lors de l'inscription, notifié un email de contact extérieur auquel il est joignable. A tout moment dans la procédure de souscription, l'Usager peut s'informer de l'évolution de son abonnement en se rendant sur le site Internet <http://www.infosat.tm.fr>.

##### **IV.1.2 -Conditions**

Pour toute personne qui ne réside pas directement dans une commune où Infosat est implantée, un plan et les coordonnées géographiques seront exigés lors de l'inscription pour réaliser l'ingénierie radio afin de déterminer si l'Usager peut utiliser le réseau WIFI Infosat.

Pour pouvoir prétendre souscrire à un abonnement chez Infosat, l'Usager doit résider dans une commune dans laquelle Infosat possède un émetteur ou dans une commune proche de cet

émetteur. Après une étude radio précise, Infosat se réserve le droit d'autoriser ou non l'inscription d'une personne dans un souci de qualité de service.

#### IV.2 -Accès à Internet

##### IV.2.1 -Connexion

Infosat accorde à l'Usager la possibilité de connecter, sans limitation de durée de connexion, un équipement informatique personnel à l'équipement terminal (le Kit de Connexion) afin de capter le signal émis depuis le Point Haut dans la commune en vue de recevoir et d'envoyer des données à travers Internet.

Infosat recommande à l'Usager l'utilisation régulière de logiciels anti-spyware afin d'éviter de perturber sa connexion à Internet.

A travers le droit accordé dans le cadre du Forfait WIFI Infosat, l'Usager peut se connecter dans toutes les communes où Infosat propose ses services. Néanmoins, une seule et unique connexion est autorisée par Usager et par couple d'Identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) simultanément.

##### IV.2.2 -Identifiants

La connexion est autorisée si et seulement si l'Usager utilise les Identifiants qu'il a choisis lors de la souscription, sous réserve que le nom d'utilisateur choisi soit disponible et qu'il ne porte en aucun cas atteinte à l'image de marque d'Infosat. C'est pourquoi, Infosat se réserve le droit, lors de la souscription ou en cours d'exécution des présentes, de changer ces Identifiants pour des raisons d'ordre technique, de sécurité ou d'éthique.

Toute connexion ou transmission de données effectuées depuis une session ouverte à partir des Identifiants de l'Usager sera entendue avoir été effectuée par ce dernier. L'Usager se doit d'assurer la confidentialité des Identifiants qui lui ont été confiés. Toute perte, détournement ou utilisation non autorisée de ces Identifiants et les conséquences qui en découlent relèvent directement de la responsabilité de l'Usager. De ce fait, l'Usager s'engage à avertir Infosat sans délai, par message électronique à l'adresse [hotline@mcom.fr](mailto:hotline@mcom.fr) ou par téléphone au 0811.032.012 de la perte de ses Identifiants.

##### IV.2.3 -Débit de la connexion

L'abonnement est souscrit pour un débit théorique de 1024 Kilobits/seconde symétriques maximum. Le débit est un débit "burst". Le débit proposé par Infosat à l'Usager peut être modifié pour des besoins au niveau du réseau Infosat, selon le nombre d'abonnés par point haut WIFI ainsi que les disponibilités en termes de capacités liées à la structure du réseau Internet. De ce fait, l'Usager ne tiendra rigueur d'aucun changement de Débit sur sa connexion WIFI, et ne pourra en aucun cas exiger des indemnités relatives à ces modifications. Autrement dit, l'Usager ne pourra nullement prendre comme garantie un débit relevé lors d'une de ses connexions.

#### IV.3 -Services de téléphonie

Veuillez consulter les conditions générales de vente concernant la VoIP

#### IV.4 -Assistance et réclamations

##### IV.4.1 -Assistance téléphonique non surtaxée

Infosat met à la disposition de l'Usager et des bénéficiaires du Service un service d'accueil téléphonique du lundi au vendredi pendant les heures ouvrées et les jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 18h. Ce service n'inclut aucune surtaxe pour l'Usager. Ce service est exclusivement réservé à l'assistance technique et commerciale, et en particulier, à la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre de la connexion des bénéficiaires du Service, à l'exclusion de tous les problèmes liés à tout matériel bureautique.

##### IV.4.2 -Assistance par courriel

Infosat met à la disposition de l'Usager et des bénéficiaires du Service, une assistance gratuite par courriel disponible sur le site Internet d'Infosat ou à l'adresse [hotline@infosat.tm.fr](mailto:hotline@infosat.tm.fr).

##### IV.4.3 -Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit par l'Usager et transmise au siège social de la société Infosat soit par courriel, soit par courrier postal.

#### IV.5 -Résiliation

##### IV.5.1 -A l'initiative d'Infosat

Infosat pourra suspendre de plein droit les services Internet en cas de violation grave ou renouvelée par l'Usager des obligations liées à ce Contrat et des obligations liées au respect de la législation en vigueur ou en cas de demande des autorités compétentes.

##### IV.5.2 -A l'initiative de l'Usager

L'abonnement comporte une durée d'engagement de douze (12) mois,

Selon la législation française en vigueur par rapport au droit de renonciation des consommateurs, l'Usager dispose d'un délai de sept (7) jours ouvrables pour annuler son inscription à partir du lendemain de la livraison du Kit de Connexion sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour du Kit de Connexion.

Toutefois, la demande de résiliation doit être formulée par une lettre et envoyée au Siège Social d'INFOSAT en recommandé avec accusé réception.

Ainsi, à réception de la lettre en recommandé et avec avis de réception et du Kit de Connexion de l'Usager, un préavis de dix (10) jours s'en suit au bout duquel l'abonnement de l'Usager arrivera à terme et sera alors clôturé.

#### IV.6 -Précautions spécifiques à l'utilisation du WIFI

Par rapport à la technologie WIFI, l'Usager et le bénéficiaire du Service reconnaissent avoir été informés que cette technologie présente des inconvénients qui lui sont inhérents. En effet, une altération du débit (pouvant aller jusqu'à la coupure de service) est possible à partir du moment où l'utilisateur s'éloigne du point d'accès, lors de communications nombreuses et/ou d'informations lourdes (telles que des images, des vidéos, etc.), lors

d'interférences dues à la rencontre d'obstacles.

Infosat ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences et des dommages, de quelque nature qu'ils soient, directs ou indirects, qui pourraient résulter du fait d'inconvénients liés à la technologie WIFI, et plus particulièrement d'une baisse de débit, voire d'une coupure de service liée auxdits inconvénients.

Infosat utilise une technologie sans fil WIFI de norme 802.11b dans la gamme de fréquence 2,4GHz. Cette bande de fréquences est une bande utilisée par d'autres technologies (les micro-ondes par exemple) qui peuvent générer des interférences par rapport au signal WIFI d'Infosat dans certains cas. C'est pourquoi, Infosat n'engage pas sa responsabilité dans les perturbations clairement passagères du signal WIFI.  
Article V -Le(s) matériel(s)

#### V.1 -Délai d'envoi

Dès réception du Bon de Commande et conclusion du Contrat au siège social d'Infosat, un délai d'un mois débute au terme duquel un Kit de Connexion aura théoriquement été envoyé à l'Usager.

Les approvisionnements en matériel de télécommunications dépendent de fournisseurs qui sont indépendants d'Infosat. C'est pourquoi, en cas de retard dans l'envoi du Kit de Connexion, aucune indemnité ne pourra être demandée par l'Usager.

Le Kit de Connexion est envoyé au client par transporteur express sous un délai théorique de 48 heures. Le suivi de ce Kit de Connexion est possible sur le site Internet d'Infosat à l'adresse <http://www.infosat.tm.fr>.

#### V.2 -Envoi et transport

Une fois l'inscription de l'Usager validée, Infosat envoie un Kit de Connexion à l'adresse de l'Usager, indiquée sur le Bon de Commande. Il appartient à l'Usager lui-même de procéder à l'installation du Kit de Connexion en suivant les indications proposées sur la notice jointe. Ainsi, l'antenne doit être fixée à l'extérieur du domicile sur la façade ou sur le toit, sur le mât de l'antenne de télévision.

De plus, un CD, auto-exécutable et n'installant rien sur l'ordinateur de l'utilisateur, est envoyé avec le kit de Connexion pour aider l'Usager à orienter son antenne dans la meilleure direction. Infosat dégage toute responsabilité quant aux problèmes de connexion découlant d'une mauvaise fixation de l'antenne.

Les livraisons des Kits de Connexions et des accessoires sont effectuées franco de port. Il appartient à l'Usager, ou à la personne réceptionnant le matériel pour son compte, de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, par lettre recommandée, dans les trois (3) jours suivants la réception du Kit de Connexion, et/ou d'un accessoire.

### V.3 -Installation

L'Usager est responsable de l'installation des équipements du Kit de Connexion.

A réception du Kit de Connexion, l'Usager dispose d'un délai de quinze (15) jours pour installer le Kit de Connexion et pour se manifester sur la hotline d'Infosat. La facturation est enclenchée au delà de ce délai. L'Usager doit informer Infosat pour tout retard accidentel de connexion.

Après avoir correctement fixé son antenne et vérifié la qualité du signal reçu avec le CD, l'Usager doit appeler la hotline Infosat au 02 32 18 54 10 pour prétendre à l'ouverture d'un compte. Lors de cet appel, Infosat pourra alors contrôler l'orientation de l'antenne. Si la réception du signal est jugée correcte, Infosat attribuera les Identifiants à l'Usager, par l'ouverture d'un compte PPPOE, pour qu'il puisse se connecter.

Dans l'éventualité où Infosat considérerait que le signal serait trop faible pour permettre à l'Usager de se connecter, il devrait retourner à ses frais le Kit de Connexion au complet au siège social, son inscription serait alors annulée et les frais éventuellement prélevés à l'Usager remboursés.

### V.4 -Accessoires

Toute commande d'accessoire optionnel de la part de l'Usager doit être formulée par courriel ou par lettre manuscrite puis envoyée ou faxée au siège social d'Infosat. La réponse d'Infosat n'engage

aucun délai de temps.

Toute commande d'accessoire optionnel de la part de l'Usager, tels que le routeur ou une rallonge de câble, fera l'objet de frais additionnels qui seront débités lors du prélèvement du mois suivant, relativement à la brochure tarifaire.

### V.5 -Propriété et transfert de risques

Le Kit de Connexion, et / ou les accessoires, sont achetés par l'Usager et demeurent sa propriété en toutes circonstances.

En outre, le Kit de Connexion est garanti douze (12) mois à partir de la vente de celui-ci par Infosat à l'Usager. Cependant, cette garantie ne pourrait être sollicitée dans des conditions particulières telles que décrites en cas de force majeure. L'Usager devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

### V.6 -Maintenance

En cas de panne non imputable à l'Usager, le Kit de Connexion sera réparé ou échangé gratuitement pendant toute la durée de la garantie, pour autant que le compte de l'Usager ne présente pas d'impayés ou d'autres irrégularités et que le Kit de Connexion soit retourné au complet. Les frais d'envoi du Kit de Connexion demeurent à la charge entière de l'usager. Seuls des frais de gestion seront facturés à l'Usager, conformément à la Brochure Tarifaire.

### Article VI -Le courrier électronique

Infosat met à disposition une adresse électronique

du type login@mcom.fr. Cette adresse est communiquée à l'Usager personnellement lors de l'envoi des Identifiants de messagerie de l'Usager.

Toutefois, l'Usager peut demander la création d'adresses électroniques supplémentaires en contactant la hotline. Au-delà de cinq (5) adresses électroniques supplémentaires, une participation financière (tarification possible sur demande auprès des services d'Infosat) pourra être demandée à l'Usager.

Pour ces adresses électroniques supplémentaires, l'Usager est libre de déterminer le nom composant l'adresse électronique, à moins que le nom choisi ne soit déjà utilisé par un autre internaute. Par ailleurs, Infosat se réserve le droit de ne pas octroyer une adresse électronique si elle porte atteinte à l'ordre

public français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits ou à l'image d'Infosat. Toutefois, Infosat ne sera pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. S'il est notifié à Infosat que le nom que l'Usager aura choisi est illicite, contraire à l'ordre public ou aux réglementations applicables, Infosat, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer l'accès à l'adresse concernée sans préavis ni indemnité.

L'attribution d'une adresse électronique demandée ne prive pas Infosat de son droit de la bloquer

ultérieurement à l'occasion d'une vérification de sa part.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, Infosat bloque ou supprime l'adresse électronique concernée, elle ne sera redevable à l'égard de l'Usager d'aucun dédommagement. L'Usager est informé qu'une adresse électronique peut s'avérer indisponible en cours de Contrat si Infosat change de nom notamment, en cas de rapprochement avec un fournisseur d'accès à Internet existant. Dans ce cas, outre le changement de nom du fournisseur d'accès, l'Usager peut également être obligé de changer complètement d'adresse de courriel.

#### VI.1 -Consultation du courrier électronique

Plusieurs moyens sont mis à la disposition de l'Usager pour consulter ses messages électroniques. Infosat recommande à l'Usager de réceptionner ses courriers électroniques depuis un client de messagerie sur son propre ordinateur. La configuration de ce client peut permettre à l'Usager de supprimer les messages sur le serveur de messagerie d'Infosat après réception. Dès lors, les messages ne seront consultables uniquement sur l'ordinateur de l'Usager. Infosat ne sera pas tenue responsable pour toute suppression de courrier électronique sur son serveur de messagerie. Aussi, Infosat ne sera pas tenue responsable pour toute perte de courrier électronique de la part de l'Usager.

#### VI.2 -Préconisations liées au courrier

électronique  
L'Usager dispose d'un espace de stockage sur les serveurs d'Infosat de dix (10) Mo (Mégaoctets) par adresse électronique. Infosat se réserve alors le droit de ne pas acheminer vers la boîte aux lettres électronique de l'Usager les messages dont la taille est supérieure à dix (10) Mo (Mégaoctets). Le cas échéant, l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s). De même, Infosat se réserve le droit de ne pas envoyer les messages dont la taille est supérieure à dix (10) Mo (Mégaoctets). Le cas échéant, l'Usager pourra être averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s)

En vue du bon fonctionnement du serveur de messagerie d'Infosat, L'Usager doit limiter la sauvegarde de ses messages sur celui-ci et privilégier la sauvegarde sur son propre matériel. C'est pourquoi, l'Usager s'engage à consulter régulièrement et à classer ou supprimer les courriers électroniques émis comme reçus, afin que l'espace de stockage ne soit pas surchargé. Infosat se réserve le droit, en cas d'inactivité sur l'adresse électronique de l'Usager pendant six (6) mois, de purger le compte de messagerie de l'Usager figurant sur le serveur, sans avertissement préalable ni indemnité.

L'Usager est averti que l'identité de l'expéditeur de courrier électronique indiquée sur le message peut

être usurpée ou que le contenu peut être modifié entre l'expédition et la réception du fait d'un acte malveillant et/ou du caractère peu sécurisé du réseau Internet. Ainsi, l'usager est seul responsable de l'usage de ces adresses électroniques et des courriers qui sont envoyés depuis celles-ci.

VI.3 -Acheminement des courriers électroniques  
L'acheminement d'un courrier électronique est théoriquement très rapide, voire quasi-instantané. Toutefois, pour des raisons indépendantes de la volonté d'Infosat liées au réseau Internet, la transmission d'un courrier électronique peut être différée dans le temps sans que la responsabilité d'Infosat ne soit engagée.

Le contenu des messages que l'Usager envoie comme le contenu des messages que l'Usager reçoit sur la boîte aux lettres électronique sont strictement personnels et soumis au secret des correspondances privées. Ils ne peuvent donc en aucun cas être communiqués à des tiers par Infosat. Infosat peut cependant être amenée, notamment dans le respect des textes sur l'interception des

correspondances, à communiquer le contenu des courriers électroniques des Usagers aux autorités ou organismes compétents.

#### Article VII -Responsabilités

VII.1 -Responsabilités d'Infosat  
Infosat est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles.

Toutefois, la responsabilité d'Infosat ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable, soit à l'Usager, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au Contrat (notamment les aménagements opérés par les opérateurs d'Infosat sur le réseau entraînant la perte d'accès ou en cas de dysfonctionnement du réseau de ces opérateurs), soit à un cas de force majeure.

Infosat ne sera pas tenue responsable des transactions faites via le Forfait WIFI Infosat pour l'acquisition de biens ou services.

#### VII.2 -Responsabilités de l'Usager

L'Usager est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles.

L'Usager est responsable de la bonne utilisation des Services et s'engage à garantir Infosat contre toute action ou recours intenté par un tiers du fait de ses agissements, notamment sur le réseau Internet.

L'Usager est seul responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés à Infosat par lui-même ou par les personnes dont il est responsable, du fait de l'utilisation du Forfait WIFI Infosat et s'engage à garantir Infosat contre toutes demandes, réclamations ou condamnations dont Infosat pourrait faire l'objet, dès lors que celles-ci auraient pour cause l'utilisation par l'Usager ou les personnes dont il est responsable, des services du Forfait WIFI Infosat ou en cas de faute de ce dernier.

L'Usager s'engage à ne pas faire une utilisation détournée du Kit de Connexion mis à sa disposition, ainsi que des services.

L'Usager s'engage à respecter la législation en vigueur. A ce titre, l'Usager s'engage à respecter les règles suivantes :

#### VII.2.1 -Respect de la législation en vigueur

Les données circulant sur Internet ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies, nationales et internationales en vigueur. Tout contenu visant notamment à la provocation aux crimes et délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à la négation des crimes contre l'humanité, ou comportant des éléments de pornographie infantile est strictement interdit.

Tout contenu à caractère violent ou pornographique est strictement interdit lorsque le contenu est susceptible d'être accessible aux mineurs.

L'Usager, par son comportement et par les informations qu'il diffuse, s'oblige à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par :

La diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle. Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété et l'Usager est l'unique responsable de l'utilisation des données

qu'il consulte, stocke et transporte sur Internet. A ce titre, il est rappelé que le piratage nuit à la création artistique.

La propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, aux bonnes moeurs ou à l'ordre public.

Les données qui permettent via la création d'un lien hypertexte vers des sites ou des pages de tiers d'enfreindre une disposition ci-dessus ou plus généralement une disposition légale sont interdites.

L'Usager est tenu d'employer un langage décent et respectueux. Tous propos injurieux, violents ou haineux sont totalement prohibés.

Il appartient à l'Usager de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses

propres données et/ou logiciels de la contamination par des virus circulant sur le réseau Internet.

L'Usager s'engage à ne pas utiliser les services à des fins de piratage, à ne pas télécharger des fichiers illégaux ou échanger des fichiers protégés (par exemple des fichiers musicaux ou vidéos), à ne pas procéder à des intrusions dans des systèmes informatisés ou "hacking", à ne pas propager de virus, ou tous programmes destinés à nuire, à ne pas diffuser de courriers électroniques dans des conditions illicites.

Il est rappelé qu'en vertu de la législation en vigueur, Infosat n'est pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations transmises par les Usagers, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Toutefois, en application des de la réglementation en vigueur, Infosat peut être amenée à transmettre relayer à l'Usager toute plainte lui parvenant concernant ses agissements dans le cadre de l'utilisation des Services, et à communiquer les informations nominatives concernant l'Usager sur réquisition des autorités judiciaires. Les données circulant sur le réseau Internet sont susceptibles d'être détournées : la communication par l'Usager de données confidentielles est faite à ses risques et périls.

VII.2.2 -Communications des informations personnelles  
L'Usager s'engage à communiquer des coordonnées et informations bancaires exactes à Infosat.

L'accès au Forfait WIFI Infosat n'est possible qu'après validation par les services d'Infosat des coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de ligne téléphonique et coordonnées bancaires) déclarées par l'Usager.

Dans toute correspondance, électronique, postale ou téléphonique, adressée à Infosat, l'Usager devra mentionner son nom, prénom et son numéro de

Ligne afin de faciliter l'authentification et le traitement de ses demandes. Toute demande incomplète ne sera pas traitée par Infosat.

Pour toute demande de modification des Services ou des informations le concernant (changement de mode de paiement, modification de l'adresse de l'Usager, de ses coordonnées bancaires) ou de résiliation, l'Usager devra obligatoirement indiquer à Infosat son nom, prénom et son numéro de Ligne. Toute demande incomplète ne sera pas traitée par Infosat.

En application de la législation en vigueur, les informations nominatives concernant l'Usager ne pourront être communiquées que sur réquisition des autorités judiciaires.

Les informations nominatives déclarées par l'Usager sont destinées à Infosat, qui avec l'accord de l'Usager, est autorisée à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer aux personnes morales de son groupe, voire à des tiers ou à des sous-traitants, pour les besoins de gestion du Contrat de l'Usager.

#### Article VIII -Conditions financières

##### VIII.1 -Tarifs

###### VIII.1.1 -Mise en service

Les frais de mise en service sont gratuits pour l'Usager et demeurent à la charge d'Infosat.

###### VIII.1.2 -Abonnement

Le coût de l'abonnement est de vingt-quatre euros

et quatre-vingt-dix centimes (24,90€) par mois.

Infosat procède au prélèvement automatique du montant de la facture sur le compte de l'Usager au plus tard le six (6) du mois. Il appartient à l'Usager d'informer son établissement bancaire au moment de l'inscription au Forfait Haut Débit WIFI Infosat de la mise en place de l'autorisation de prélèvement automatique accordée à Infosat. Dans le cadre du paiement par prélèvement automatique, les comptes sur livret, compte épargne ou livret ne sont pas acceptés par Infosat.

Les paiements à réception de chèque bancaire se feront assortis de frais de gestion pour le traitement du paiement par chèque.

##### VIII.1.3 -Accessoires

Lors de la souscription, toute commande d'accessoire, facultatif à la connexion de l'Usager, tel qu'un routeur ou une rallonge de câble,

engendrera des frais additionnels relatifs aux équipements demandés. Ces frais seront alors débités le mois suivant lors du prélèvement mensuel de l'abonnement.

##### VIII.2 -Défaut de paiement

Tout paiement incomplet ou irrégulier sera considéré comme un défaut de paiement donnant lieu à la procédure décrite ci-dessous.

Infosat facture à mois échus. Ainsi, tout retard ou défaut de paiement au 15 du mois suivant donnera lieu à la suspension de l'accès au Forfait WIFI Infosat. Pour régulariser sa situation, l'Usager aura

la possibilité d'adresser le règlement par chèque bancaire.

Des frais de traitement d'impayé et des pénalités de retard seront facturés à l'Usager à compter de la suspension du compte selon les modalités précisées dans la Brochure Tarifaire.

Pour le Kit de Connexion prêté gratuitement à l'Usager, toute non-connexion au réseau au-delà d'un délai de un mois, après réception du Kit de Connexion, donnera lieu au prélèvement d'une indemnité forfaitaire de cent cinquante euros Toute Taxe Comprise (150€) correspondant à la valeur marchande de ce Kit de Connexion.

#### Article IX -Durée du contrat

L'abonnement au Service est conclu dans le Contrat pour une durée minimale de douze (12) mois à compter de l'obtention des Identifiants de connexion par l'Usager. Conformément à la loi Chatel, au terme de cette période, l'une ou l'autre de deux parties peut résilier à tout moment.

#### Article X -Force majeure

Chacune des parties ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du contrat due à un évènement de force majeur tel que défini par la loi et la jurisprudence françaises.

POURRONT NOTAMMENT ETRES  
QUALIFIES DE CAS  
DE FORCE MAJEURE, LES EVENEMENTS  
D'INTERRUPTION, PANNE, SABOTAGE DES  
MOYENS  
DE TELECOMMUNICATIONS, INCENDIE,  
INONDATION, INTEMPERIES, AVARIES, ...  
OU LOCKOUT CHEZ SES FOURNISSEURS  
OU PRESTATAIRES,  
RETARD DE FOURNISSEURS OU  
PRESTATRES, AINSI  
QUE LES INTERDICTIONS OU LES  
RESTRICTIONS DE  
TOUTE NATURE QUE CE SOIT.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat pendant toute la durée de son existence.

Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à quinze (15) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation en plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

#### Article XI -Litiges

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Sous réserves de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Rouen.